

Une langue efficace ou dire en fonction des éléments de communication

CONTENU ET LEXIQUE DISCIPLINAIRES

Actions requises :

S'assurer que le contenu est complet, pertinent et juste. Exposer les faits qui mèneront à la conclusion souhaitée. Témoigner de sa compréhension du sujet. Utiliser les termes spécifiques à la discipline. Ne pas essayer de « faire beau ». Être dans le vrai.

Préambule

La présente théorie aborde un critère essentiel à toute communication, mais chaque discipline possède son propre langage, ses propres façons de faire. Il faut donc garder en tête les limites de ce document : il introduit des notions dans leur ensemble et, pour parfaire ses compétences disciplinaires, il faudra se référer à la théorie spécifique.

Théorie générale sur le contenu

Le mot « contenu » débute par le préfixe « con » qui signifie « avec ». Il est suivi d'un radical (*tenu*) qui renvoie au verbe « tenir », c'est-à-dire au fait de « garder en place », de « s'emparer » d'un sujet et de « résister à » l'envie d'en déborder.¹

Le mot « contenu » nous amène donc au cœur de la communication au moment où, dans la rédaction, le sujet du texte est examiné avec attention. À cette étape de la rédaction, le rédacteur devrait avoir franchi celles de la planification et de la méthodologie. Si c'est le cas, le rédacteur se retrouve maintenant avec un plan (ou une première version de texte) qui contient une grande quantité d'informations, lesquelles doivent être triées.

Est-il nécessaire de conserver tout ce qui a été recueilli ? Devrait-on ajouter des explications ?

Pour que le contenu soit complet, pertinent et juste, il est normal que le rédacteur prenne le temps de discriminer les propos de son texte.

Reconnaitre la valeur de ce qui a été écrit pour s'ajuster à ce qu'il convient de dire est une étape essentielle pour atteindre l'objectif de la communication : transmettre un message en donnant l'impression au lecteur que tout a été réfléchi, que tout est... contenu.

Quand les idées sont bien en main

¹ *Le Petit Robert de la langue française* sous la direction de Alain Rey et Josette Rey-Debove. Paris. 2019.

Un contenu complet

On associe à tort la longueur des phrases à la richesse du contenu. En fait, la densité des propos s'accroît non pas par la longueur ou la complexité des phrases, mais par ce qui vient étayer l'idée d'un paragraphe, ce qu'apportent les explications, les faits, les exemples, les comparaisons, les citations, etc.

Ces ajouts viennent clarifier différents aspects d'une question, et la technique la plus simple pour développer une affirmation, c'est de l'interroger en répondant à différentes questions : où ? quand ? comment ? pourquoi ? pour qui ? dans quel lieu ? dans quel but ? etc.

Généralement, le contenu sera complet quand le lecteur n'aura plus d'interrogations sur l'affirmation initiale, quand il aura l'impression qu'il possède tous les éléments essentiels à la compréhension du contenu.

Théorie spécifique au domaine juridique en ce qui concerne le contenu

Prenons un allégué en exemple et voyons les questions qui permettent à ce paragraphe juridique d'être complet :

« Le 18 décembre 2018, les demandeurs acquièrent du défendeur une résidence sise au 22 456 Des Érables à L'Assomption, district de Joliette, le tout tel qu'il appert de l'acte notarié devant Me Chantal Crevier, notaire et enregistré à L'Assomption sous le numéro 345679, pièce P-1 ; »

L'idée générale de ce paragraphe est de présenter un fait, à savoir que des « demandeurs » ont acquis une « résidence ». Cette phrase juridique a été conçue de manière à répondre à toutes les questions susceptibles d'être rattachées à ce fait :

Quand cela s'est-il produit ?	Le 18 décembre 2018
Où est située cette propriété ?	au 22 456 Des Érables à L'Assomption
Où se situe cette ville ?	dans le district de Joliette
A-t-on une preuve de ce fait ?	dans l'acte notarié
Cette preuve est-elle légale ?	devant Me Chantal Crevier, notaire enregistré à L'Assomption
Peut-on avoir accès au document ?	sous le numéro 345679
Dans quel ordre se trouve le dépôt de cette pièce ?	en P-1

☞ En somme, on peut considérer que cet allégué est complet parce qu'il répond –ni plus ni moins– à toutes les questions requises au fait présenté (l'acquisition d'une propriété).

☞ On se rappellera que, dans le monde légal, on évite de diviser un allégué en plusieurs propositions parce que si la phrase devait être citée, elle le serait intégralement (donc avec toutes les informations nécessaires à sa compréhension).

Une autre façon de développer le sujet d'un paragraphe est de suivre le cadre prescrit par la méthodologie. En revenant au genre textuel, on saura si une idée de paragraphe doit être suivie d'un fait extérieur qui doit être interprété ou d'une citation, sinon d'une statistique, qui doivent être analysées.

Peu importe la technique utilisée, quand le contenu est complet, le lecteur peut se faire une représentation générale de ce qui est communiqué. Puisqu'aucune question n'est laissée en suspens, il poursuit sa lecture vers la conclusion souhaitée.

Un contenu pertinent

Le rédacteur aura compris que plus il interrogera les idées de son texte, plus il aura de réponses qui généreront d'autres interrogations. Si bien que le rédacteur, en voulant approfondir ses idées, pourrait aussi s'éloigner de son intention de départ.

C'est pourquoi il importe de vérifier non seulement si le texte est complet, mais également si son contenu est pertinent. Cette qualité découle de la capacité du rédacteur à examiner, de façon critique, toutes les idées du texte.

*Est-ce que cet ajout est nécessaire ? Quelle est la limite de mon propos ?
Jusqu'où doit-il aller pour rester dans l'objectif de cette communication ?*

Le contenu gagne en pertinence quand on évalue l'utilité ou l'inutilité de ce qui est écrit. En se relisant avec soin, on réalisera que certains passages, indispensables à la compréhension du lecteur, doivent être maintenus, et que d'autres devraient être retirés en raison de leur caractère répétitif, sous-entendu ou éloigné.

Choisir les idées qui appartiendront au texte ou, au contraire, celles qui en seront supprimées, demande du temps, de la remise en question et, forcément, du courage. Mais n'est-ce pas le propre d'un ouvrage réussi ? En somme, il s'agit d'un exercice comparable à celui qu'effectue l'artiste peintre qui, en considérant son œuvre avec recul, arrive au résultat souhaité non pas en un seul trait de pinceau, mais par la superposition de retouches.

Théorie spécifique au domaine juridique en ce qui concerne le contenu			
À partir d'un contre-exemple d'allégué, distinguons les informations pertinentes de celles qui ne le sont pas avant de proposer un paragraphe juridique qui conviendrait à ce type de communication.	Éléments		
	À conserver	À supprimer	À modifier
« Le 18 décembre 2019, au moment de l'inspection, le jeune couple ne pouvait pas voir la présence des fourmis, parce que celles-ci dorment pendant l'hiver. »			
Évaluation de la pertinence de tous les éléments de cette phrase :			
« Le 18 décembre 2019 » → Ce complément précise la date de l'événement : c'est une information essentielle.	X		
« au moment de l'inspection » → Ce complément revient sur une action déjà prouvée dans le document d'origine : le complément détermine une progression logique dans le temps.	X		
« le jeune couple ne pouvait pas voir la présence des fourmis, » → Le sujet ne convient pas : la désignation de ce « jeune couple » doit être attribuée en fonction de leur qualification dans la procédure (« les demandeurs » ou « la partie demanderesse »). Le reste de la phrase convient, c'est le fait à retenir.	X		X
« parce que celles-ci dorment pendant l'hiver. » → Cette proposition n'apporte pas d'information sur « le jeune couple », mais sur les habitudes saisonnières des fourmis. La pertinence de la phrase en est affectée : il faut enlever la proposition « parce que » ou, mieux encore, ramener l'idée au complément « fourmis ».		X	X
Voici une reformulation. Le contenu est maintenant pertinent :			
« Le 18 décembre 2019, au moment de l'inspection, la partie demanderesse ne pouvait pas voir la présence des fourmis en dormance. »			

Un contenu juste

Le contenu est juste quand il peut être vérifié ou lorsque les propos sont fidèles au contexte de l'écrit. Dans le cas d'un récit, par exemple, la tirade d'un personnage sera juste si elle concorde avec sa personnalité. Dans une analyse de cas, le contenu sera juste si la démonstration est irréfutable ou s'il repose sur des sources fiables.

Théorie spécifique au domaine juridique en ce qui concerne le contenu

☞ En droit, l'écrit engage la responsabilité du juriste et la perception qu'on aura de lui. La justesse d'un écrit se révélera cruciale pour la suite des événements dans un procès, par exemple.

Le contenu sera perçu de façon juste, aussi, s'il y a une bonne adéquation entre ce que l'on veut exprimer et ce qui est entendu par l'interlocuteur visé. C'est ici que le lexique entre en ligne de compte. C'est que le rédacteur, en utilisant les mots en usage dans la discipline du texte, transmet son propos de manière exacte.

Quand le lexique devient contenu

Les idées sont portées par les mots, par le vocabulaire, mais quand on entre dans un domaine particulier, on parlera plutôt de lexique.

C'est que chaque discipline possède son propre langage : les initiés l'utilisent sans se poser de questions, alors que les apprentis auront à maîtriser ces termes spécialisés.

Par conséquent, le niveau de langage doit être approprié à la personne à qui s'adresse l'information. Le lecteur disciplinaire appréciera l'emploi de termes spécifiques. Le lecteur profane, lui, aura recours à un glossaire, à moins que le rédacteur ait délibérément choisi un vocabulaire plus simple pour s'assurer de la compréhension de son lecteur.

Théorie spécifique au domaine juridique en ce qui concerne le contenu lexical

En rafale, voici des spécificités disciplinaires qui contribuent à l'exactitude des faits rapportés dans le domaine du droit.

- ☞ Il importe d'être fidèle aux faits rapportés. C'est pourquoi, par exemple, on ne changera pas les pronoms ou les mots utilisés ni au fil du texte ni d'un texte à un autre.
- ☞ La même logique s'applique pour les qualifications des parties : elles seront réutilisées du début à la fin du texte pour éviter toute confusion.
- ☞ Les variations de mots sont à éviter. Au pire, on utilisera les listes de synonymes, d'antonymes ou d'expressions privilégiées dans les œuvres de référence.
- ☞ Même si une formule paraît précise pour l'avocat, elle ne sera pas nécessairement adaptée à son client. Le lexique disciplinaire devra donc être ajusté selon le type de communication.
- ☞ Une liste de termes propres au domaine juridique se trouve dans les ressources d'*Arrêt français*.